

# **ROGÈS VERBAL DE LA**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 6 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Véronique MAGNIER, Maire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Véronique MAGNIER.

#### **PRESENTS :**

Mesdames Caroline FERNANDES, Catherine GEHAN, Angélique LUQUE, Véronique MAGNIER, Laura MARKOVIC, Marie-Laure SAVY.

Messieurs Jacques ALATI, Philippe MAGNIER, Romain ROUSSET, Frédéric SAVY, Patrick VINCENT

Annick ODELIN pouvoir à Marie-Laure SAVY  
Angèle BACCAN pouvoir à Frédéric SAVY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Frédéric SAVY

**SECRETAIRE DE MAIRIE :** Christine ANTUNES

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Début de la séance à 19h30

#### **1-APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2025**

**Le conseil municipal approuve à la majorité avec 1 abstention et 12 voix pour**

Arrivée de Madame LUQUE à 19h35

## **2-PORTE A CONNAISSANCE DU MAIRE**

\*Présentation de la convention participation citoyenne par le lieutenant de la gendarmerie d'Asnières sur Oise.

\*Le 13 septembre, l'UMVO a organisé une formation pour les élus. Un certain nombre de points ont été abordés et notamment les règles applicables en période pré-électorale et qui s'appliquent à tous. Nous vous proposons de diffuser ce communiqué sur le site internet du village ainsi que sur la page Facebook « village de Seugy ».

### ***Communiqué de la municipalité***

*La municipalité a pris connaissance de la diffusion, sur les réseaux sociaux, de publications anonymes mettant en cause son action à l'approche des élections municipales.*

*Nous rappelons que la transparence et la responsabilité sont au cœur du débat démocratique : toute prise de position publique doit être assumée par une signature claire et identifiable. Les messages anonymes, qui échappent à cette règle, ne peuvent que fragiliser la qualité du débat citoyen.*

*Chacun est libre de critiquer, de proposer et de débattre, mais cela doit se faire dans le respect de la loi et avec le courage de l'argumentation publique. Nous invitons donc nos concitoyens à se référer aux sources officielles, aux échanges directs et aux rencontres organisées, où toutes les questions peuvent être posées et débattues ouvertement.*

*La municipalité reste pleinement engagée dans un dialogue transparent et constructif avec l'ensemble des habitants.*

### ***La Municipalité***

\*Le rapport d'activité 2024 de TRI-OR est consultable en mairie.

\*Le contrat de la police intercommunale est toujours actif, une étroite collaboration avec Madame le Maire nous permet une meilleure réactivité dans les cas d'urgence. Madame le Maire reçoit tous les jours un rapport d'activité détaillé.

\*Le radar pédagogique de la rue de Viarmes fonctionne de nouveau, prévoir un élagage régulier des arbres autour de ce radar.

\*La société BIR est intervenue la semaine dernière pour remplacer les éclairages actuels par des ampoules LED. Une première tranche a eu lieu vendredi 3 octobre, la fin des travaux est prévue en fin de semaine.

Elle a également ajouté des lampadaires manquants (rue de Viarmes).

Travaux à prévoir rue de la gare, rue de Luzarches, clos des guérets et clos Aramis.

\*Gens du voyage : Grâce à l'intervention de Madame le Maire et à la réactivité de Monsieur LEPIDI, sous-préfet du Val d'Oise, les gens du voyage se sont installés pour une courte durée, soit une semaine. Tous mes remerciements aux intervenants qui m'ont aidé à gérer ce dossier très rapidement.

\*Cimetière : Les travaux de remise en état de la clôture jouxtant le cimetière ont démarré jeudi dernier, la pose du grillage rigide est terminée et les occultants seront posés prochainement.

\*Caméras : Une nouvelle tranche d'installation de caméras de vidéoprotection est en cours.

\*Point sur la situation d'une habitante de Seugy en difficulté, la commission seniors et solidarité propose de lui apporter de l'aide après vérification. Madame GEHAN signale qu'une autre personne en difficulté n'a pas été contactée mais Madame le Maire informe l'avoir reçue à plusieurs reprises et l'avoir dirigée vers le CIAS.

\*la levée des réserves pour les travaux d'assainissement de la ruelle Mahiot ont été faites.

\*le comptage de la fréquentation de la RD 922 est en cours, à réception du compte rendu, un rapport sera émis par le département pour mise en place d'actions. Ce comptage permettra de vérifier le nombre de véhicules et leur vitesse.

\*Prévoir l'installation d'un défibrillateur accessible par les habitants.

\*La SNCF a été sollicitée pour le nettoyage des graffitis sous le pont de la gare, mais cela ne relève pas de leurs compétences. Ces graffitis ayant été réalisés sur de la pierre, les produits proposés ne fonctionnent pas, cependant ils ont été efficaces sur les panneaux. Nous cherchons des solutions. Un nettoyage au nettoyeur haute pression avec application d'une peinture résine anti-tag sera réalisée dans les prochaines semaines.

\*Rappel de Madame le Maire sur les réunions des commissions.

### **3-CONVENTION RELATIVE AU GIRATOIRE DE LA RD 922**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention relative au transfert par le département du Val d'Oise à la commune de Seugy, de la gestion et de l'entretien de l'espace vert du giratoire d'entrée de la ville, sur la RD922Z. Présentation de la convention et de l'aménagement proposé.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

### **4-AUTORISATION D'ENGAGER UNE ACTION EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE**

À la suite de l'audit réalisé à la prise de fonction de Madame le Maire en mars 2025 et au retour des informations énoncées lors du conseil municipal du 27 aout 2025. Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser :

- à signaler les faits dont elle a eu connaissance à la suite de l'audit au procureur de la République, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale.
- à engager toute action en justice au nom de la commune, en qualité de partie civile, dans toute procédure judiciaire qui serait engagée, en lien avec ces faits.
- à mandater un avocat pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de cette action.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette procédure et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

**Le conseil municipal approuve à la majorité avec 3 abstentions et 10 voix pour.**

## **5-NUISANCES SONORES A LA MAISON DU VILLAGE**

Il est apparu que certains locataires ne respectent pas les recommandations relatives au bruit et occasionnent des gênes au voisinage.

Il est proposé d'installer un DB mètre pour enregistrer le niveau sonore en cas de bruit supérieur à nombre de décibels fixé entre 102 et 118 Db.

La caution versée ne sera pas rendue en cas de plainte déposée par le voisinage et signalée à la mairie.

Un arrêté municipal réglementant le bruit lors des évènements ayant lieu à la Maison du Village sera rédigé et affiché à la maison du village.

Il est proposé au conseil municipal de valider le contrat de location 2025-2026 en intégrant ces modifications.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

## **6-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2025

Filière administrative						
Cadre d'emploi	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif	Durée	Postes pourvus par des titulaires	postes pourvus par des contractuels
Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	1	
Adjoint administratif principal de 1ere classe (fonction secrétaire de mairie)	C	1	1	TC	1	
TOTAL		2	2		2	

<b>Filière technique</b>						
Adjoint technique territorial	C	3	3	TC	3	
Adjoint technique territorial	C	1	1	TP	1	
Adjoint technique territorial	C	4	4	TP		4
Agent de maîtrise principal	C	0	1	TC	1	
TOTAL		8	9		5	4
<b>Filière médico-sociale</b>						
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	C	2	1	TC	0	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC	1	
TOTAL		2	2		1	1
<b>Filière animation</b>						
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC	1	
Adjoint d'animation	C	1	1	TP	1	
TOTAL		2	2		2	

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

## **7- CONVENTION DE PARTENARIAT MUTUALIA**

Madame le Maire ayant été sollicitée par des habitants sur le coût des mutuelles privées, elle a pris renseignements auprès de la société MUTUALIA.

Il est proposé à la commune de signer une convention de partenariat avec Mutualia Alliance Santé afin que cette entreprise puisse proposer aux habitants une offre de santé complémentaire accessible à tous et à moindre coût, sans que cela engage la municipalité.

La convention porte sur l'autorisation donnée à cette société de proposer son offre aux habitants.

**Le conseil municipal approuve à la majorité avec 3 abstentions et 10 voix pour**

**Fin de la séance à 20h55**

Véronique MAGNIER

Le Maire,



Frédéric SAVY

Le secrétaire de séance,

